

La gestion au quotidien d'un petit barrage à risques par une petite commune

Interview de Marcel BACHASSON, Conseiller général - Maire de Roybon (Isère) par François GIANNOCCARO
Directeur de l'Institut des Risques Majeurs

Interviewé par l'IRMa, Marcel Bachasson revient sur les difficultés que peut avoir une petite commune à gérer au quotidien un ouvrage qui intéresse directement la sécurité publique.

Le barrage de l'Aigue-Noire, propriété de la commune de Roybon (Isère) depuis les années 1980, est situé sur la rivière de ce nom. Sa construction lancée par la Société d'aménagement du département de l'Isère, société d'économie mixte dissoute peu après cette réalisation, date de 1978. Implanté dans le lit de la rivière, il crée à l'amont immédiat de la commune de Roybon une retenue à vocation touristique et socio-économique (base de loisirs). D'une capacité d'environ 200 000 m³, il intéresse directement la sécurité publique.

En juillet 2007 à la demande de la DDAF, vous avez fait procéder à un diagnostic de l'état de robustesse de la digue par un cabinet d'expert, quelles sont les résultats ?

En fait on a un souci aujourd'hui sur ce qu'on appelle la résistance de la digue : il y a des légères fuites qui datent d'ailleurs de la mise en eau du lac, il y a presque 30 ans. Je dis bien dès l'ouverture du Lac. Pour les experts, ces fuites montreraient des anomalies du système d'étanchéité de l'ouvrage et donc des risques de renard notamment. Dès 2003 ou 2004, nous avons installé des piézomètres, au nombre de 7, pour surveiller le niveau d'eau dans le remblai de la digue. Au regard des dernières mesures effectuées, indiquant une hausse du niveau d'eau, la DDAF nous a recommandé d'abaisser le niveau du plan d'eau pour des raisons de sécurité dans l'attente des travaux à engager... J'y vois là, de la part de la DDAF, une raison de trouver que la digue est douteuse quant à sa résistance et à nous obliger à nous mettre aux normes par rapport à l'évacuateur de crue de notre retenue qui est sous-

dimensionné.

On a là une première difficulté pour une toute petite commune comme la notre, c'est concrètement d'assurer nos responsabilités en tant que propriétaire de l'ouvrage d'une part sa surveillance au quotidien (surtout ces dernières semaines dans les relevés des piézomètres qu'on assure deux fois par jour) et d'autre part son entretien tout au long de sa vie que ce soit sur le génie civil ou les organes de sécurité périphériques types vannes mécaniques. Notre commune ne dispose pas d'un spécialiste dédié à ces missions. Aujourd'hui, typiquement c'est le même personnel qui assure les sorties de l'école, le portage des repas, le relevé des piézomètres, le renseignement du registre regroupant la surveillance... Récemment, on nous a demandé de mettre en place un plan préventif d'évacuation des zones bâties menacées à l'aval du barrage au cas où... Aujourd'hui, on compte beaucoup sur le soutien technique de la DDAF, ses inspections régulières et ses recommandations.

Il apparaît dans les recommandations du cabinet d'expert que vous avez mandaté et de la DDAF, que le risque de rupture par surverse est avéré sur la digue du fait de l'insuffisance des capacités de l'évacuateur de crue. Qu'en est-il ?

Depuis la création du barrage jusqu'à aujourd'hui, il n'a été constaté aucun déversement de l'eau par-dessus la

digue dans son ensemble lié à une crue exceptionnelle de l'Aigue Noire qui prend sa source à quelques kilomètres seulement en amont sachant que son bassin versant n'est pas très important non plus. Cependant, personne ne nous dit que la digue ne pourrait pas être menacée. Dans ce cas, le fait que l'eau passe par-dessus la digue peut créer une érosion qui, en dehors de tout état de la digue elle-même, pourrait très bien en occasionner la rupture.

Il y a un instant vous m'indiquiez que la DDAF prétextait la fragilité de la digue pour vous mettre en conformité sur l'évacuateur de crue. Pour autant, vous admettez que sur des phénomènes exceptionnels de crue il y a tout intérêt à recalibrer cet ouvrage...

Je l'admets tout à fait et je suis partant... je suis tout à fait partant. La preuve, c'est qu'on a enclenché toutes



Marcel Bachasson, Conseiller général - Maire de Roybon - IRMa

les procédures pour mettre en œuvre les travaux de correction. Mais je soulèverais à cet instant une autre difficulté majeure pour notre petite commune. Le barrage a 28 ans et il y a trois ans que l'on nous a quasiment imposé de construire un évacuateur de crue complémentaire en capacité d'accepter une crue millénale (voire plus aujourd'hui puisqu'on nous demande actuellement du cinquemillénaire sinon du décemillénaire !). Mais par contre, l'Etat ne donne pas de subventions pour le faire. Donc on a ici une difficul-

té cruciale d'ordre financier qui guide un maire dans ses décisions, même s'il est conscient - et il doit l'être - des conséquences en terme de sécurité que cela peut avoir un jour ou l'autre. Il n'aurait jamais fallu construire un évacuateur de crue il y a trente ans d'une capacité seulement cinquantennale (A l'origine, l'ensemble de la base de loisirs dont le barrage a été réalisé par la Société d'aménagement du département de l'Isère, dissoute aujourd'hui). Il aurait fallu prendre déjà les précautions. Pourquoi est-ce que trente ans après on imagine qu'il y a plus de risque pour la population ? C'est complètement incohérent quand on prend du recul sur le dossier. J'ai conscience que la loi sur l'eau a évolué, je sais que le principe de précaution ou le (sans jeu de mots...) parapluie, on l'utilise de plus en plus... Ce qui est pour moi paradoxal, c'est que la sécurité prime dans les communes - et j'en suis bien conscient et je suis très impliqué - mais que l'Etat ne prévoit pas les aides indispensables. La

sécurité, ce n'est quand même pas rien. On impose des situations difficiles à gérer pour des petites communes comme les nôtres, et en même temps... Le budget communal annuel, c'est environ 1 300 000 € en fonctionnement et j'ai vu des scénarios de travaux d'ensemble sur notre retenue évalués à presque 700 000 € !... On serait plus autour de 300 000 € d'investissement aujourd'hui sur les travaux prioritaires.

Revenons un instant sur la sécurité



Evacuateur de crues du barrage de Roybon - IRMA

publique et le plan d'évacuation local que les autorités vous demandent de mettre en place, quelles sont les difficultés que vous rencontrez à ce niveau pour lancer la réflexion ?

Parallèlement aux travaux de sécurité, la commune est en train d'élaborer actuellement un plan communal de sauvegarde, comprenant une procédure d'alerte et un plan d'évacuation qui permettrait, en cas de craintes de débordement ou de rupture du barrage, la mise en sécurité de la population. En même temps, nous commençons également à assurer, via notamment notre bulletin municipal¹ des informations sur l'ensemble de la problématique sûreté et sécurité publique. La difficulté ici est de pouvoir communiquer sans affoler la population tout en se préoccupant de fournir des informations qui évoluent très régulièrement sur le dossier. Je dirais qu'on peut encore progresser dans l'information, mais ça nécessite aussi des moyens très importants. Sur le

plan d'évacuation, s'appuyant sur une étude définissant les secteurs de la commune pouvant être affectés par une onde de submersion en cas de ruine de l'ouvrage, nous sommes en train d'élaborer ces procédures en concertation entre la gendarmerie, les pompiers et les services de la commune. La difficulté ici sera de définir différents niveaux d'alerte et de surveillance pouvant déboucher, en dernière étape, sur une évacuation des zones. Le plan devra prévoir aussi les moyens d'alerte locaux (téléphone, porte à porte...), les consignes de sécurité sur les conduites à tenir dans les zones à risques. Quand le plan sera finalisé, il sera publié (affichagees sur zones) et diffusé auprès des habitants concernés.

Selon la DDAF de l'Isère, on compte environ 1600 retenues de type « étang » dans ce département dont certaines présentent des signes de fragilité. N'y a-t-il pas des petites retenues privées, sur le bassin versant à l'amont de votre barrage, qui pourrait lui faire courir des risques ?

Je vous confirme qu'au moment où la DDAF de l'Isère m'a informé de la mise aux normes des digues et de la sécurité du barrage de ma commune, je leur ai demandé d'inspecter tous les étangs et les plans d'eau pouvant impacter notre retenue aux environs. En effet, pourquoi la commune devrait-elle prendre des dispositions de sécurité et pas les privés ? Et ce qu'il faut savoir, c'est qu'on nous dit que le maire est responsable des mesures à prendre en terme de sécurité sur les plans d'eau privés. J'ai donc demandé à la DDAF de s'occuper de faire les enquêtes nécessaires parce qu'on a, en amont de la retenue de Roybon, un étang privé (qui s'appelle l'Etang de Cholat), qui fait à peu près 110 000 m³ (le notre en fait 200 000). A un moment donné il y avait des doutes sur la résistance de sa digue. Imaginez une pluie importante qui occasionne une crue importante et que sa digue vienne à se rompre. ■

¹ <http://mairie.pagespro-orange.fr/mairie-roybon/bulletin.htm>, bulletin de février 2008 par exemple